



Le FIVA est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi de financement de la sécurité sociale du 23 décembre 2000 et le décret du 23 octobre 2001. Il a pour mission d'indemniser les victimes de l'amiante. L'établissement est placé sous la tutelle des ministres chargés de la Sécurité Sociale et du Budget.

Montreuil, le 23/03/2022

OFFRE D'EMPLOI – CDD

Poste	Indemnisateur du service indemnisation – SERVICE INDEMNISATION (F/H)
Emploi type	Gestionnaire (Catégorie 3 d'emplois)
Type de contrat :	<ul style="list-style-type: none">• Détachement de la fonction publique,• Contractuel de droit public - contrat jusqu'au 31 décembre 2022 Rémunération selon expérience professionnelle et niveau de formation en référence à la grille des agences sanitaires
Localisation	Tour Altaïs – 1 place Aimé Césaire, Montreuil (93100) – Accès métro : station Mairie de Montreuil, ligne 9

DESCRIPTION DU POSTE A POURVOIR :

Le service indemnisation est un service de production en charge de l'envoi de décisions (offres ou rejet) aux victimes et aux ayants droit.

Intégré(e) au service indemnisation, l'indemnisateur a pour mission :

1. Traitement des demandes d'indemnisation dans les délais imposés :

- Analyser les demandes déposées auprès du FIVA :
 - Instruire les dossiers en lien avec les différents intervenants en interne, en relation avec les victimes, les organismes de sécurité sociale, les avocats, les associations...
 - Rédiger l'ensemble de la correspondance nécessaire à l'instruction
 - Répondre aux demandes de toute nature, internes et externes, liées au traitement technique du dossier et à son état d'avancement,
- Proposer une offre d'indemnisation : chiffrage, déclaration de recours, rédaction des décisions du Fonds
- Suivre les procédures mises en œuvre dans l'établissement pour le traitement d'un dossier en veillant à l'amélioration continue du système de traitement
- Mettre en paiement les offres acceptées ou assurer la transmission de l'information au service du contentieux en cas de contestation,
- Assurer la tenue des dossiers physiques en vue de leur archivage

2. Assurer la qualité de gestion du portefeuille collectif :

- Tenue à jour des dossiers d'indemnisation intégrés au système d'information du FIVA (renseignement des pathologies, des numéros de sécurité sociale, etc.) et, ainsi, contribuer à la qualité des données figurant au sein du système d'information.
- Relances régulières pour les dossiers dans lesquels manquent des pièces permettant de statuer sur la recevabilité ou de chiffrer
- Prévention de la prescription « faute inexcusable de l'employeur » (FIE)
- Prise en compte des indemnisations des tribunaux judiciaires, dans le cadre de la mission de réparation intégrale du Fonds.



Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles :

L'indemnisateur est placé sous l'autorité hiérarchique du responsable du service indemnisation et de son adjoint.

Il fait partie d'une équipe composée de juristes et d'indemnificateurs travaillant en gestion collective d'un portefeuille (PTF) de dossiers d'indemnisation et travaille en lien direct avec les autres PTF et les assistantes juridiques du service.

CONTRAINTES PARTICULIERES DU POSTE :

- Respect du délai de traitement des dossiers selon les procédures et priorités définies
- Assurer la continuité de service et participer à la bonne gestion du portefeuille collectif : respect des priorités collectives de la gestion du portefeuille.

PROFIL RECHERCHE :**Formation / Expérience professionnelle :**

Diplôme universitaire de niveau bac à bac +3 en droit / assurances / administration-gestion ou école spécialisée

Maîtrise de l'environnement Windows

Qualités/ Aptitudes

- Rigueur, respect des procédures et des délais
- Autonomie et adaptabilité
- Sens du travail en équipe

CANDIDATURE

Pour postuler à cette offre, merci de faire parvenir votre candidature (CV et lettre de motivation) par mail à : recrutement@fiva.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **6 avril 2022**

